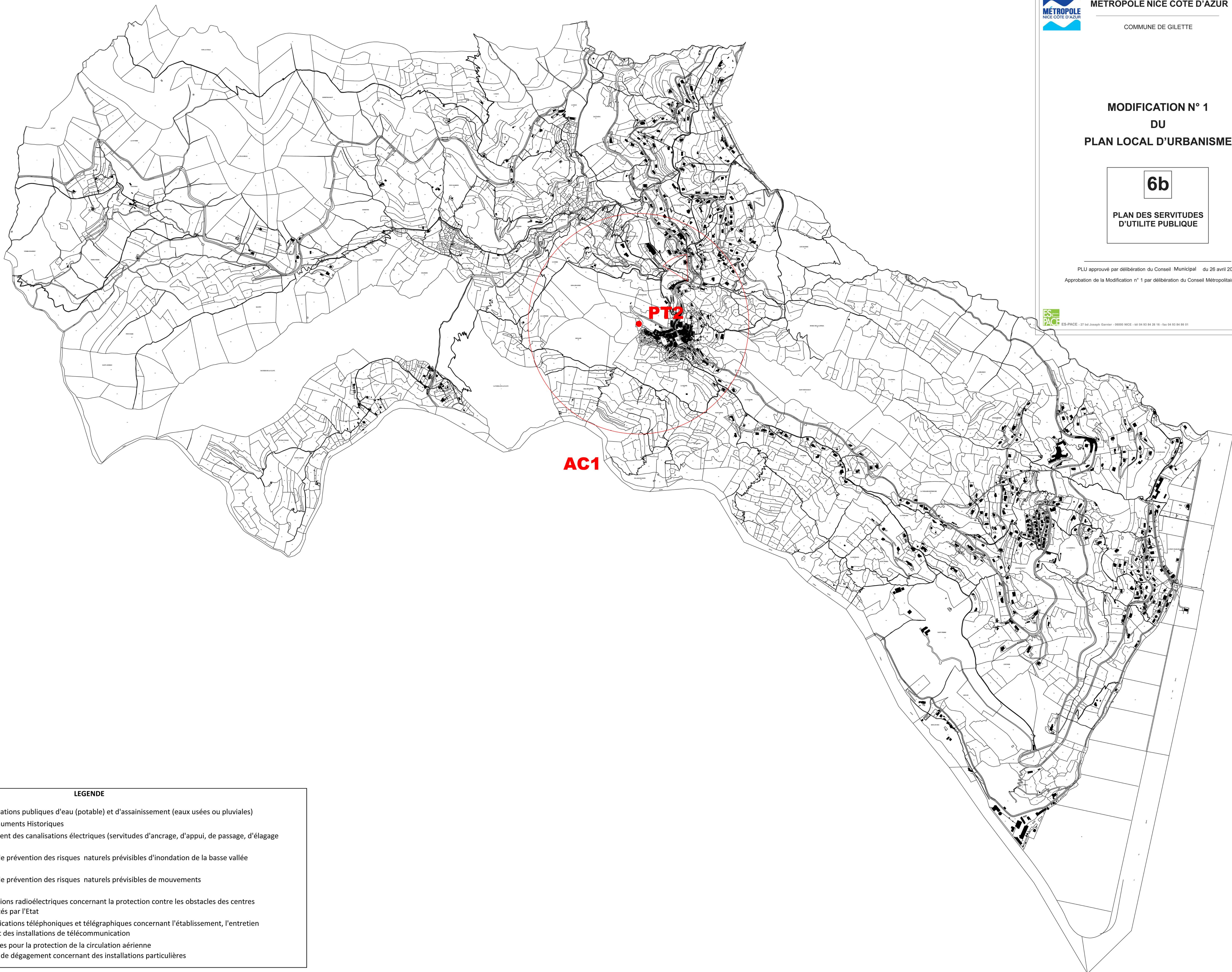




METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR



COMMUNE DE GILETTE

MODIFICATION N° 1
DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

6b

PLAN DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 26 avril 2011
Approbation de la Modification n° 1 par délibération du Conseil Métropolitain du



ES-PACE - 27 bd Joseph Garibaldi - 06000 NICE - Tél 04 93 84 26 16 - Fax 04 93 84 88 01

LEGENDE

- A5 Servitudes pour la pose de canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)
- AC1 Servitudes de protection des Monuments Historiques
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage d'abattage d'arbres)
- PM1 Servitudes 1/2 résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la basse vallée du var (PPR)
- PM1 Servitudes 2/2 résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain (PPR)
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement, l'entretien et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunication
- T7 Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières